



Le 29 septembre 2026,

on se mobilise pour nos rémunérations, nos conditions de travail, contre la précarité

Austérité, souffrance au travail, conséquences des incendies : mêmes responsables !

La gestion catastrophique des incendies de l'été est l'expression de l'état de délabrement de l'ensemble des services publics territoriaux. Le constat est flagrant dans les SDIS mais aussi dans toutes les filières, les moyens manquent, les conditions de travail se dégradent, les effectifs sont en baisse, la précarité augmente et le management autoritaire progresse ! La décennie Macron restera celle d'une dégradation historique de la fonction publique.

Dans toutes les filières, c'est la déréglementation ! Dans les services d'incendie et de secours, la CGT alerte depuis longtemps sur les sous-effectifs, le manque ou l'inadaptation du matériel !

Pourtant, de l'argent, il y en a !

435 milliards d'euros pour la programmation militaire, 36 milliards supplémentaires annoncés, 211 milliards d'aides annuelles aux entreprises sans contrepartie... Dans nos collectivités, on constate régulièrement des excédents sur les budgets de fonctionnement... Mais pour les services aux usager·es, ce sont les gels de crédits, les privatisations, les suppressions d'emplois et les attaques contre les droits des agent·es !

En 25 ans, le point d'indice a perdu environ 30 % de sa valeur. Le gouvernement prépare maintenant un budget 2027 qui sera pire que celui imposé en 2026. L'État dit que les collectivités, DONC les agent·es et salarié·es, doivent faire des efforts ! Depuis le 1^{er} juin 2026, 862000 agent·es publics doivent percevoir une indemnité différentielle pour simplement atteindre le Smic, contre 356 000 auparavant ! Après des budgets 2026 catastrophiques, le gouvernement impose entre 6 et 10 milliards d'euros de gels et d'annulations de crédits et prépare un budget 2027 de nouvelles

régressions sociales. L'État poursuit une casse méthodique de la fonction publique et du droit des agent·es. Nous ne l'acceptons pas !

Des agent·es et salarié·es précaires, des conditions de travail dégradées, moins de services publics : ce sont toujours les usager·es qui en subissent les conséquences !

Augmenter les rémunérations, c'est augmenter le salaire socialisé, qui sert à financer la Sécurité sociale et notre caisse de retraite, la CNRACL. C'est créer des emplois statutaires et qualifiés, et par voie de conséquence, développer notre pouvoir de vivre !

La CGT revendique :

- ▶ L'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique ;
- ▶ L'augmentation immédiate du point d'indice à 6,50 euros et son indexation sur l'inflation ;
- ▶ La création d'emplois statutaires et la titularisation des contractuel·les ;
- ▶ La refonte des grilles et la revalorisation des filières féminisées ;
- ▶ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ▶ Le rétablissement intégral du salaire pendant les congés maladie ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ Des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins, notamment dans les SDIS.

MARDI 29 SEPTEMBRE :

EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION !

**Nous sommes les indispensables ! Ensemble,
imposons nos revendications pour nos salaires,
Nos droits et nos services publics !**



SANS LES FEMMES, LA FONCTION PUBLIQUE S'ARRÊTE !

63 % des agents de la Fonction publique sont des agentes. Pourtant, entre le leoint d'indice en berne, la ségrégation leroessionnelle, les temles leartiels imleossés, les emleois lerécaires : la fonction leublique maltraite ses agentes.

DOUBLE PEINE POUR LES FEMMES : RÉMUNÉRATIONS BASSES ET INÉGALITAIRES !

Depuis 2000, à cause du gel et de l'augmentation insuffisante du point d'indice, les agent·es de la fonction publique ont vu **fondre leur pouvoir d'achat de 28,6 %**.

Or, **63 % des agent·es publiques sont des femmes**, elles sont donc **plus pénalisées** par le gel du point d'indice. De plus, elles gagnent **10,5 % de moins que les hommes** en équivalent temps plein. Mais ce chiffre, déjà scandaleux, masque la réalité encore plus grave des écarts de rémunérations puisqu'il **ne prend pas en compte les temps partiels**, occupés à **80 %** par des femmes.

Les femmes occupent aussi plus souvent **les postes les moins rémunérateurs**, du fait de la « ségrégation professionnelle » : elles sont **80 % dans les filières administratives** et **98 % dans les filières médicosociales**. Ces filières sont **moins bien rémunérées** à niveau de diplôme équivalent que les filières à prédominance masculine.

C'est ainsi que, parmi les 10 % d'agent·es les moins bien rémunéré·es, **70 % sont des femmes**.

Enfin, les agentes sont aussi plus précaires, puisqu'elles représentent **69 % des contractuel·les de la fonction publique**.

NOS MÉTIERS SONT ESSENTIELS : DES MOYENS POUR LES SERVICES PUBLICS !

Les femmes sont à la fois professionnelles et usagères des services publics. Elles sont donc **les premières victimes de leur dégradation**. Maternités qui s'éloignent, centres IVG qui ferment, services publics de soutien à la parentalité (CAF, PMI...) qui ferment leur accueil... **les services publics sont exsangues** et ne répondent plus aux besoins. C'est également le cas dans la **petite enfance** et la **proche aide**, où les femmes sont encore **les premières impactées**.

Les services publics sont **centraux dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Si la **loi-cadre intégrale**, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, est votée, **elle ne pourra être appliquée qu'avec des services publics forts**. Elle prévoit en effet une **réponse intégrale** allant de l'éducation à la prévention, à l'accompagnement, à la protection et à la réponse judiciaire, afin de garantir une **coordination des actions**. Les professionnelles doivent avoir **les moyens de réaliser leurs missions**, sinon, ce sera des **souffrances supplémentaires** pour les agentes et les usagères.

Pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice

Pour la refonte des grilles indiciaires afin de revaloriser immédiatement les carrières et les métiers à prédominance féminine

Pour la titularisation de tous les personnels contractuels

Pour le maintien à 100 % de la rémunération lors des congés maladie ordinaires et l'abrogation du jour de carence

Pour des moyens pour les services publics garantissant l'intérêt général

**tou·tes
mobilisé·es le
29 septembre**

29 septembre 2026
Rassemblement et manifestation
14 h 30 place de la gare
55000 Bar le Duc
